

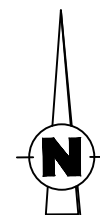
PLAN DE COMPOSITION

Source fonds de plan: 21-114_AVP2_Plan_ind5_11-04-2025 dressé par URBATERRA, 46 rue Jean Bodin, 49000 ANGERS. et du PA modificatif du 27/02/2026

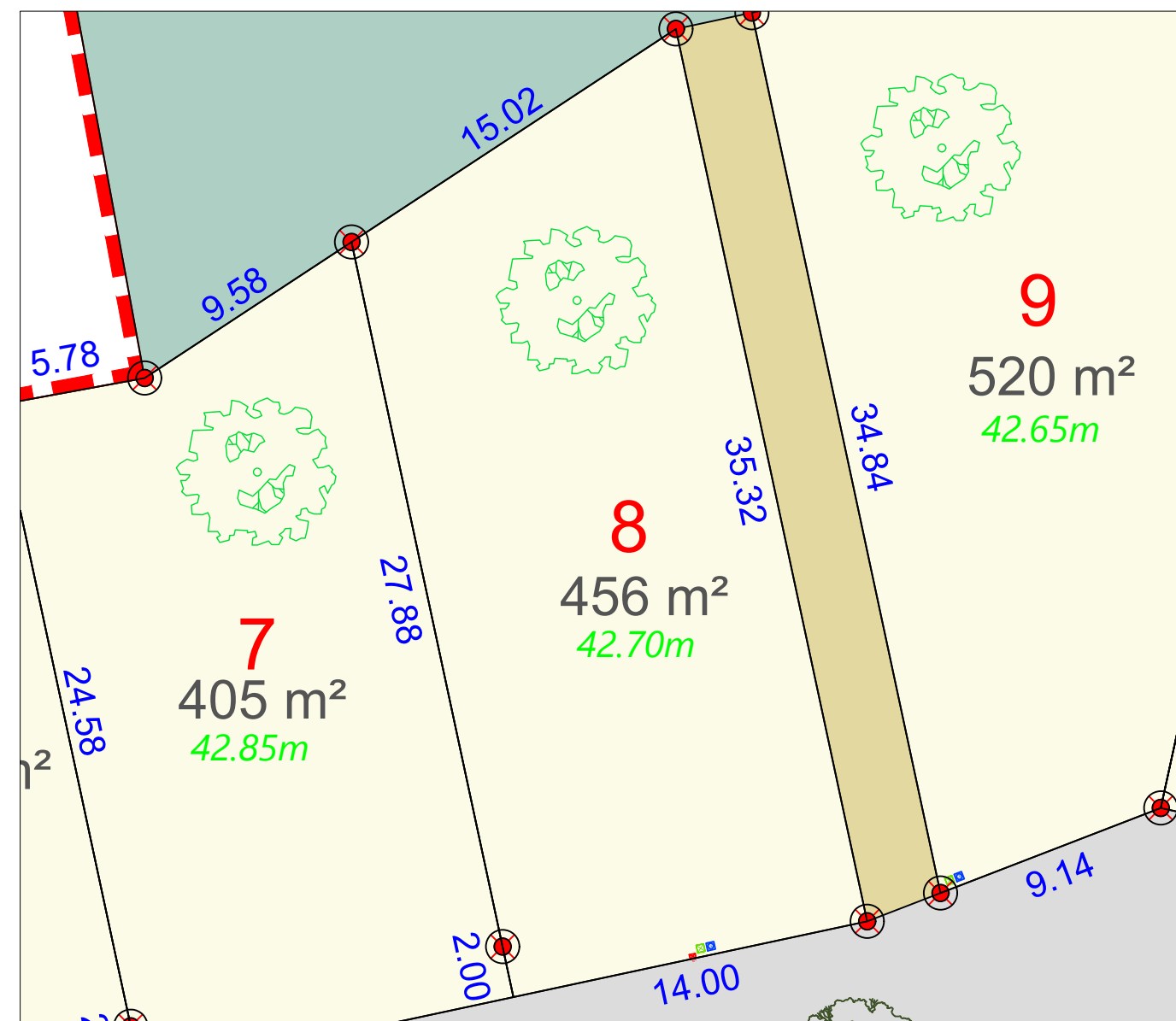
Maitre d'Ouvrage : SOPHIA AMENAGEMENT
82 rue du petit Thouars
49000 ANGERS

Géomètre-Expert : Cabinet LOISEAU
SELARL de géomètres-Experts
13 bis rue Jean Gremillon
72000 LE MANS
Tél : 02.43.23.38.10
contact@cabinetloiseau.com

PLAN DE BORNAGE
Lot 8
Echelle : 1/250



Section ZI n°290
Superficie : 456 m²
Surface de plancher : 300m²

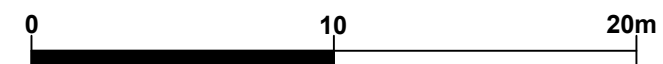


- - - périmètre lotissement
- lot
- chaussée
- stationnement
- trottoir
- aire de dépose des ordures ménagères
- cheminement piéton
- engazonnement
- massif
- noue engazonnée
- 10.00 cote lot
- ⊗ haie plantée par l'aménageur
- ⊙ arbre conservé
- ⊕ arbre planté
- ⊗ Arbre planté sur parcelle cessible à charge acquéreur
- ⊙ borne OGE plaquette nouvelle
- ⊗ coffret électrique
- ⊕ regard télécom
- ⊕ citerneau AEP
- ⊕ regard EU
- 43.30m cote rez-de-chaussée

N.B. La position des branchements et des réseaux est indicative.

Modifié en Mars 2026

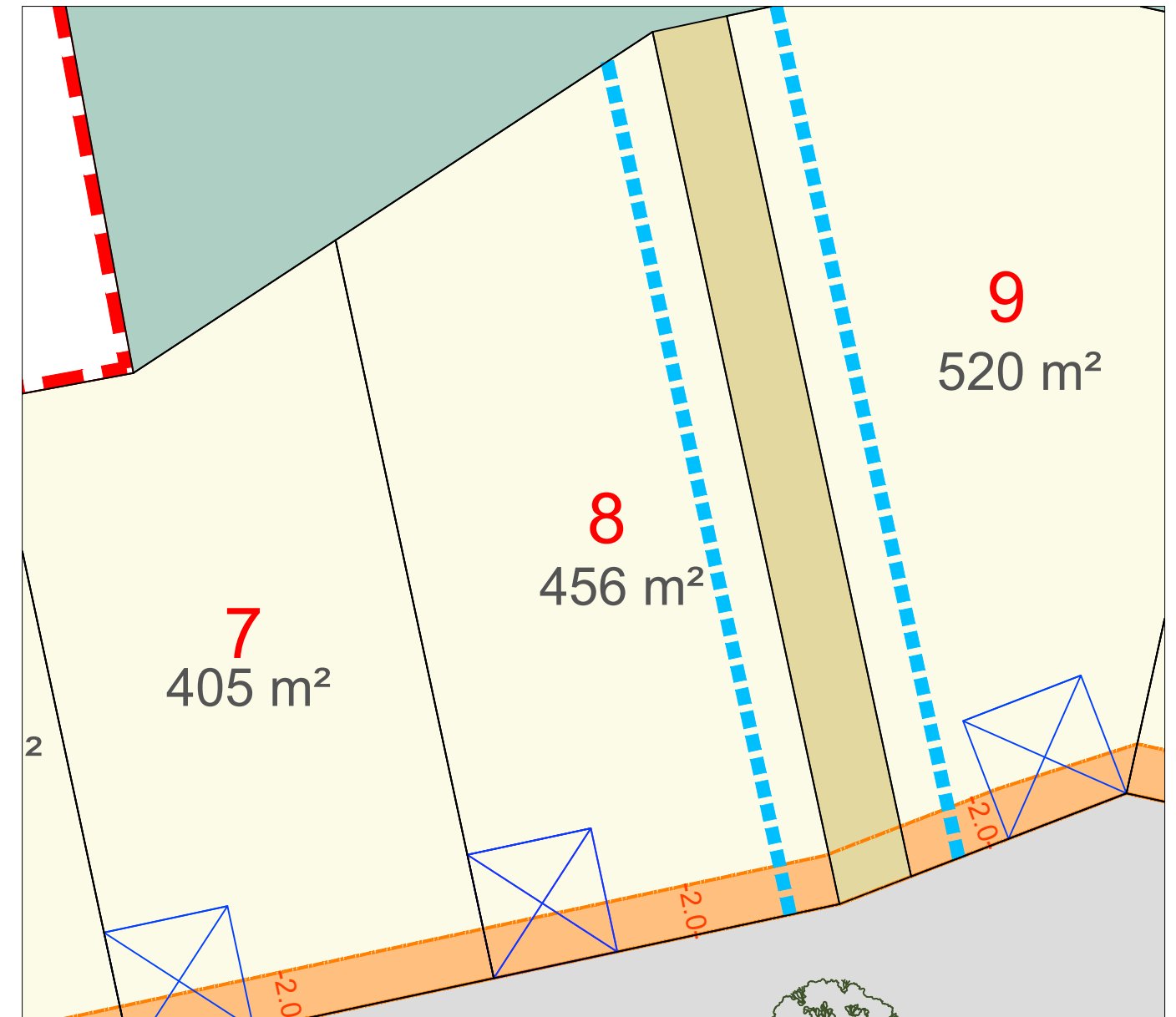
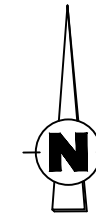
Etabli en juin 2025



Règlement Graphique

Lot 8

Echelle : 1/250



Zone inconstructible



Zone comprenant l'accès imposé au lot
- avec stationnement
- non constructible



Zone comprenant l'accès "glissant" au lot
- avec stationnement
- non constructible



Retrait obligatoire de 2.00 m de la limite



Aucun accès supplémentaire
autorisé sur cette zone



Sur les lots en limite d'emprise
publique:

- clôture réalisée par l'aménageur
- haie plantée par l'aménageur
- retrait obligatoire de 2.0 m de la limite pour toutes constructions.

NB: le règlement graphique est issu du PA10b du
Permis d'Aménager réalisé en 06/05/2025 arrêté
n°PA 072 344 22 Z0001 M01
et issu du PA10b ind 3 mis à jour le 27/02/2026

Modifié en Mars 2026

Etabli en juin 2025